

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à
la délibération du : 20 février 2020
Le Maire,

UB56	PLU	Précédé	Approuvé	Echelle: 1/2000e
		24 février 2012	28 février 2014	Approuvé
	Modification graphique n°1		27 février 2015	
	modification n°1		20 février 2020	

Paysages de l'Ouest
Immobilier La Morbihan 8
2 rue du Château de l'Érudite
BP 20061 - 56208 Beignon
Tél: 02 40 76 56 56 - Fax: 02 40 76 91 23
E-mail: po.dessin@wanadoo.fr



Commune de PAIMPONT

Commune de PAIMPONT

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

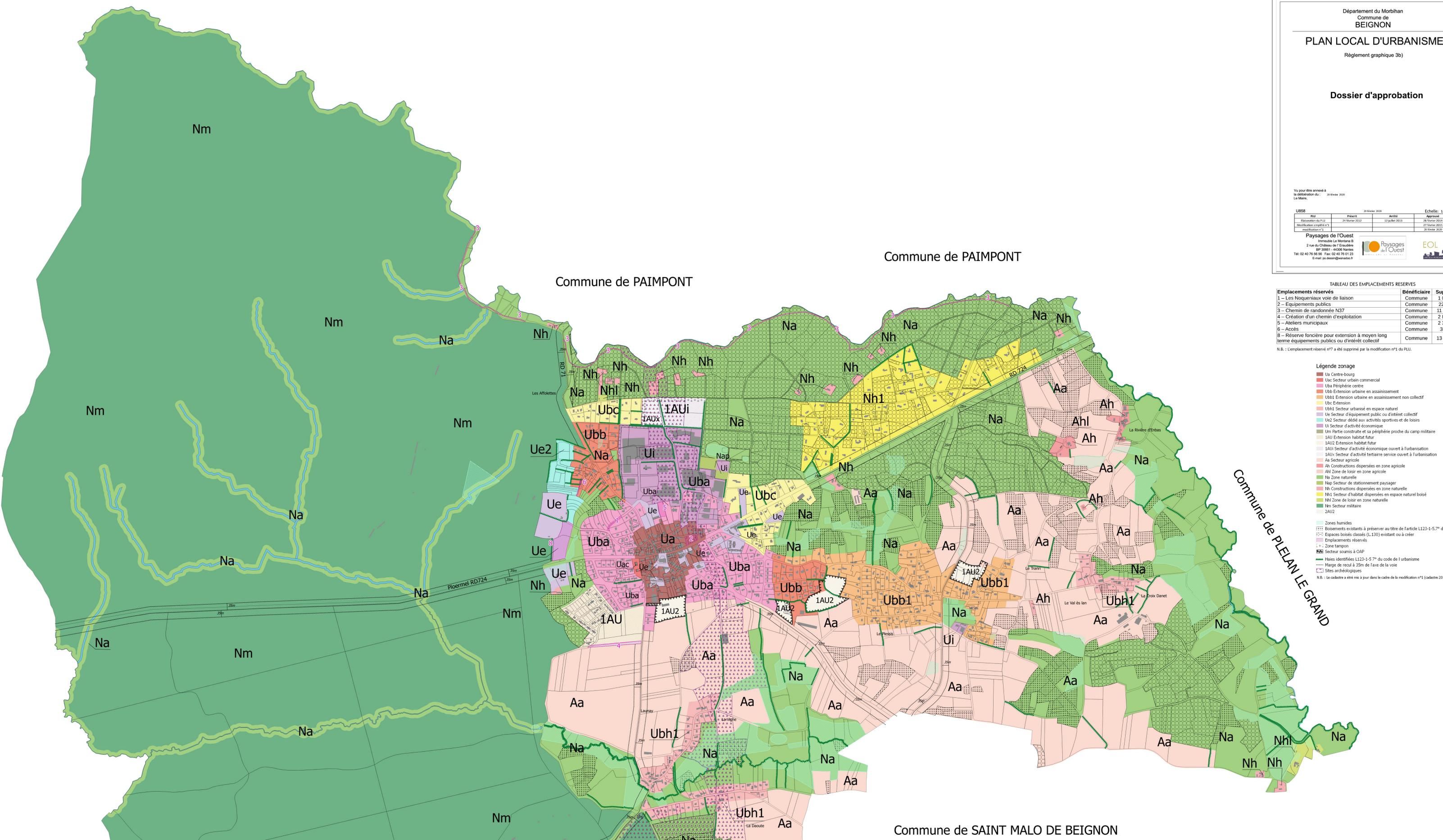
Emplacements réservés	Bénéficiaire	Superficie
1 - Les Noquentaux voie de liaison	Commune	1 059 m ²
2 - Equipements publics	Commune	2 235 m ²
3 - Chemin de randonnée N37	Commune	11 885 m ²
4 - Création d'un chemin d'exploitation	Commune	2 807 m ²
5 - Ateliers municipaux	Commune	2 338 m ²
6 - Accès	Commune	382 m ²
6 - Réserve foncière pour extension à moyen long terme équipements publics ou d'intérêt collectif	Commune	13 700 m ²

N.B. : L'emplacement réservé n°7 a été supprimé par la modification n°1 du PLU.

Légende zonage

- Ua Centre-bourg
 - Uac Secteur urbain commercial
 - Uba Périphérie centre
 - Ubb Extension urbaine en assainissement
 - Ubc Extension urbaine en assainissement non collectif
 - Ubc Extension
 - Ubi1 Secteur urbanisé en espace naturel
 - Ue Secteur d'équipement public ou d'intérêt collectif
 - Ue2 Secteur dédié aux activités sportives et de loisirs
 - Ui Secteur d'activité économique
 - Um Partie construite et sa périphérie proche du camp militaire
 - 1AU Extension habitat futur
 - 1AU2 Extension habitat futur
 - 1AU1 Secteur d'activité économique ouvert à l'urbanisation
 - 1AUx Secteur d'activité tertiaire service ouvert à l'urbanisation
 - Aa Secteur agricole
 - Ah Constructions dispersées en zone agricole
 - Ah1 Zone de loisir en zone agricole
 - Na Zone naturelle
 - Nap Secteur de stationnement paysager
 - Nh Constructions dispersées en zone naturelle
 - Nh1 Secteur d'habitat dispersés en espace naturel boisé
 - Nh1 Zone de loisir en zone naturelle
 - Nm Secteur militaire
 - 2AU2
- Zones humides
 - Boisements existants à préserver au titre de l'article L123-1-5.7° du CU
 - Espaces boisés classés (L130) existant ou à créer
 - Emplacements réservés
 - Zone tampon
 - Secteur soumis à OAP
 - Haies identifiées L123-1-5.7° du code de l'urbanisme
 - Marge de recul à 25m de l'axe de la voie
 - Sites archéologiques

N.B. : Le cadastre a été mis à jour dans le cadre de la modification n°1 (cadastre 2019)



Commune de PLELAN LE GRAND

Commune de SAINT MALO DE BEIGNON